

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Plan Mobilité : amélioration des lignes structurantes du réseau de bus de la RTM : première phase de travaux des lignes 15, 18 et 19.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 6 000 000 € pour le financement de l'amélioration des lignes structurantes du réseau de bus de la RTM - première phase des travaux lignes 15, 18 et 19, sur un montant subventionnable de 12 000 000 € HT,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, la convention définissant les modalités de participation financière du Département selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**